

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2022 (en attente de validation lors du prochain Conseil Municipal)

Présents : Jean-Christophe FARJON - Agnès MERLE - Ghislaine DUVIGNAU - Hervé MICHEL - Hélène CHARBONNIER - Amélie CHARRETIER - - Suzanne DUBOEUF - Yves GIBERT - David LAVAL - Frédéric RAMBOUR - Corinne ROCHAND - Murielle ROMAGNY - Jean-Claude VALLET

Excusées : Odile COQUILLART a donné procuration à Jean-Christophe FARJON et Huguette NALIN a donné procuration à Murielle ROMAGNY

Secrétaire de séance : Hélène CHARBONNIER

Validation du compte rendu du conseil municipal du 11 mai 2022

Le compte rendu rédigé à l'issue de la séance du 11 mai 2022 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture. Le compte rendu est approuvé à la majorité (par 1 ABSTENTION et 14 Voix POUR).

Délégation au Maire pour la durée du présent mandat de passer et renégocier les contrats d'assurance

Selon l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déléguer la signature et la renégociation des contrats d'assurance, au Maire ou à la 1^{ère} Adjointe.

Modifications des règles de publicité et de conservation des actes pris par la Commune

A partir du 1^{er} juillet 2022, le fonctionnement va changer. Le compte rendu du conseil municipal est supprimé. Il sera remplacé par le procès-verbal relatant l'état des discussions. Ce PV restera en attente et sera validé à la réunion suivante de conseil municipal.

Dans un délai d'une semaine suivant la réunion du conseil municipal, une liste des délibérations prises, signée par le Maire et le secrétaire de séance, sera publiée, par affichage papier et sur le site internet de la Commune. Les arrêtés pris par le Maire, seront aussi publiés sur le site internet de la Commune, à l'exception des arrêtés nominatifs.

La tenue des registres papier de délibérations et arrêtés est maintenue et toujours consultable en mairie.

Les communes de moins de 3500 habitants ont la possibilité de différer la mise en application de cette réforme. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier, dès le 1/7/2022, ces règles de publicité et de conservation des actes pris par la Commune.

Demande de subventions exceptionnelles des associations : Bandas et Club des jeunes

- La Bandas sollicite une subvention, à l'occasion de sa fête prévue le 11 septembre marquant son 80^e anniversaire. Pour permettre de voter une subvention en juillet, le budget de cette association et le nombre de participants seront réclamés.

- Le Club des jeunes sollicite une subvention pour sa fête d'été. Si la météo est mauvaise et sur bilan financier, la Mairie participera aux frais engagés.

Présentation du devis pour réparation cloche pour l'angélus

L'entreprise HIMS a un contrat de maintenance annuelle de 284 € TTC. Son devis de remplacement du moteur est de 980 € HT. Ce devis est validé à l'unanimité.

Tirage au sort pour les jurés d'assises

La Mairie de Feurs a tiré au sort les Communes de son Canton devant désigner les jurés d'assises. Virigneux a de nouveau été choisi et le Conseil Municipal doit tirer au sort 3 électeurs, pour constituer la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2023. Amélie CHARRETIER, la plus jeune conseillère municipale, a procédé au tirage au sort. Ont été désignés Philippe FAURE, Julie TOINON et Cécile VICTOR ayant respectivement les n° 183, 431 et 458 de la liste électorale. Ces 3 personnes remplissent bien les conditions d'âge, supérieur à 23 ans.

Validation du RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service) du SIEMLY

Ce syndicat des eaux regroupe 75 communes (46 du Rhone et 29 de la Loire) et dessert 79 548 habitants avec

36 185 abonnements. Virigneux compte 283 abonnés. Le service de distribution d'eau potable est géré en affermage par SUEZ. Le tarif de l'eau potable est fixé par un abonnement et une part proportionnelle variant en fonction du volume d'eau consommée. Une redevance de l'agence de l'eau se rajoute. Pour une base de 120m³, le prix du m³ d'eau potable en 2021 était de 3,45 € TTC. Après avoir débattu, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le RPQS 2021 du SIEMLY.

Evolution de la prestation cantine

Depuis septembre 2019, les repas de la cantine scolaire sont fournis par l'Atelier du Cuisinier de St Symphorien sur Coise. Des problèmes de logistique ont amené la commission école à réfléchir au changement de prestataire. Le prix d'achat du repas est de 4,02 € TTC et une hausse de 4% est annoncée pour la rentrée. Le repas actuel est facturé aux parents à 4,10 € et 5,20€ pour les repas non réservés d'avance.

La cuisine centrale API de la Talaudière propose le repas à 3,28 € TTC, avec un forfait de 10 € en cas de diminution importante des effectifs. L'inscription une semaine à l'avance est exigée.

A la majorité (par 1 ABSTENTION et 14 Voix POUR), le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré,

- décide le changement de traiteur,
- diminue le prix de repas à 3,60 € et majore à 5,50€ le repas non réservé d'avance,
- approuve le nouveau règlement intérieur qui sera transmis aux parents

Présentation devis maçonnerie Clos de la Croix de Mission

Pour ce projet, la subvention de la Région n'est pas encore accordée alors que deux subventions départementales attribuées arrivent bientôt à expiration.

3 devis de maçonnerie TP ont été chiffrés. L'un d'eux est incomplet et sans détail. Les 2 autres très détaillés présentent quelques variantes. Après avoir débattu, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le devis établi par l'entreprise Viricel de Grézieu à 54 395 € HT.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part de plusieurs devis reçus : lavabo à l'école, réparation et maintenance du chauffage de la salle, abonnement annuel de la messagerie,

Monsieur le Maire résume sa réunion avec l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de guerre (ONACVG). Cet organisme peut s'occuper des sépultures de soldats "Morts pour la France" en déshérence.

Monsieur le Maire et Hervé Michel font part de leur déplacement à Mornand en Forez, où Loire Habitat a réussi un aménagement de lotissement couplé avec des logements locatifs. Loire Habitat fera une proposition pour notre lotissement et viendra présenter son projet en conseil municipal.

Ghislaine Duvignau a inscrit la commune au concours de fleurissement.

Hervé Michel fait le compte rendu de la commission ordures ménagères de la communauté de communes à laquelle il a assisté.

Jean Claude Vallet souhaite faire l'état des lieux des chemins communaux goudronnés, voir les travaux réalisés et ceux à prévoir. La date est fixée au samedi 23 juillet à 9h30 et sera l'occasion de faire le point sur les panneaux des hameaux à enlever ou conserver.

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 27 juillet 2022 à 20H30

Hélène CHARBONNIER, secrétaire de séance

Jean-Christophe FARJON, Maire.

